



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.2. Crédit spécial extraordinaire - Parc animalier;
décision

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial de 45.000 € concernant l'acquisition d'un transporteur électrique pour le département du parc animalier;

Considérant que le crédit devra être inscrit à l'article 4/4/625/223100/99542 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019;

Considérant qu'il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2019 à l'article 4/612/221312/14020 "Nonnewisen - Lot 6N - construction";

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le crédit spécial de 45.000 € concernant l'acquisition d'un transporteur électrique pour le département du parc animalier.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le

Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre